

ARRETE DU MAIRE N° 32/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la déclaration de projet N° 2023121800266P établie par ENEDIS -2 boulevard Cattenoz à 54600 Villers-les Nancy,

Vu la demande de d'arrêté de police réf. Protys 2351003228.235101DAC02 – Belleau – 2023121800266p établie le 18/12/2023 par S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille,

Vu les travaux terrassement pour branchement ENEDIS rue de la Fontaine à Morey

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE à compter du lundi 05 février 2024

Article 1^{er}. Les travaux rue de la Fontaine sont autorisés sous trottoirs avec remise en état à l'identique, fermeture des joints à l'émulsion siuvant « coupe C ». La circulation se fera en chaussée rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

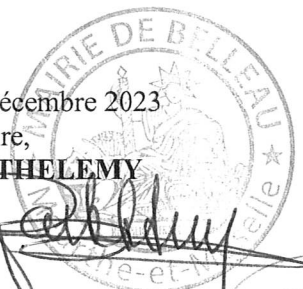
Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
ENEDIS – 2 boulevard Cattenoz – 54600 Villers-les-Nancy,
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille,
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 22 décembre 2023

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



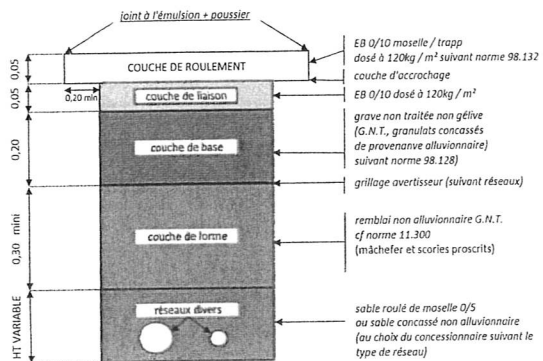
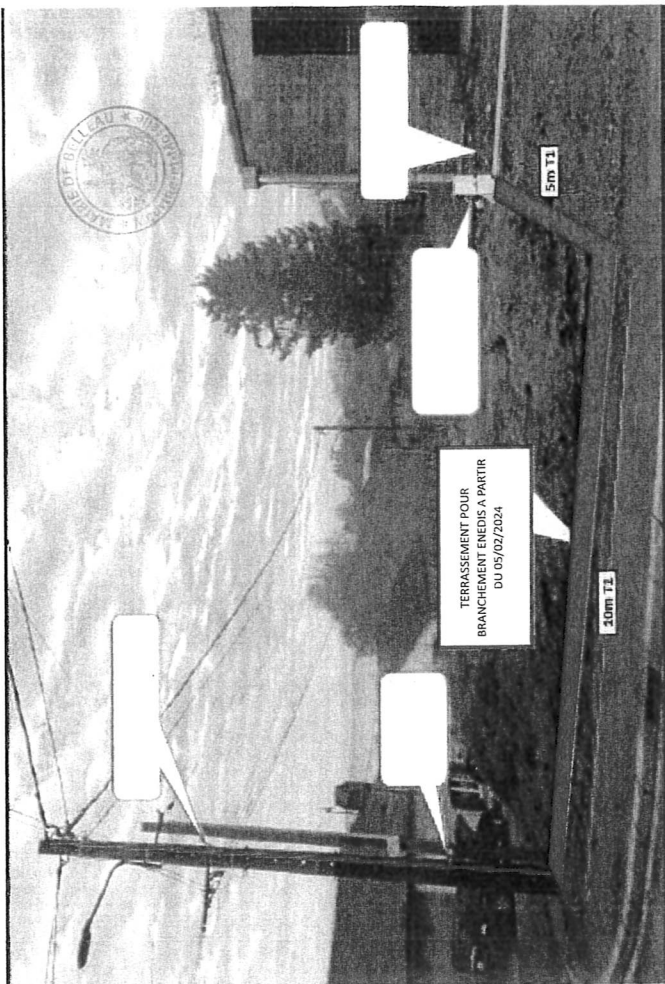
(Handwritten signature of Philippe Barthelemy over the seal)

Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.

COUPÉ C : SOUS CHAUSSEE A FAIBLE TRAFIC

TC₂ et inférieur

Classe de Trafic : PL < 50 véh./j/sens



QUALITE DE COMPACTAGE Q2
cf 7.5.53 DE LA NORME 98.115